



## LISTE DES DÉLIBÉRATIONS DU 15 AVRIL 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le quinze Avril à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe LEONARD.

**Présents :** MM. et Mmes LEONARD Philippe, Maire, DORTE Grégory, DUVAL Stéphanie, JOLY Michel, DESSEREY Laetitia, CHISLARD Patrick, Adjoints, MOREL Marie-Claude, DUFOUR Micheline, BIELECKI Patrick, VAVASSEUR Marie-Claude, CASEACSCH Christophe, HENRY Eric, CHABIN Clément, SAMBOURG Benoît, STRABA Gaëlle, CRISTOVAO Kimberley, BENSOUSSAN Déborah, Conseillers Municipaux.

**Absents** excusés ayant donné pouvoir : Mme BREGERE Claire à Mme VAVASSEUR Marie-Claude, Mme HENRION Magalie à Mme DESSEREY Laetitia et M. MOTAL Pierre à M. LEONARD Philippe.

MM. CORREIA David et LUBOUE Romain.

A été nommé secrétaire de séance : Monsieur SAMBOURG Benoit.

Monsieur le Maire procède à l'appel des présents et représentés et constate que le quorum est atteint. Il procède donc à l'ouverture de la séance.

Le Procès-Verbal de la séance du 19 Mars 2025 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération concernant l'augmentation du tarif du repas à la cantine et de retirer les deux délibérations concernant l'approbation du Compte Financier Unique de la Commune et de l'Assainissement puisque nous ne les avons pas reçus à ce jour de la Trésorerie.

Aucun élu ne formule d'objection à cet ajout et au retrait de ces délibérations de l'ordre du jour.

.../...

## **II. DELIBERATIONS**

- Délibération n°1 : ÉLECTION DES ADJOINTS AU MAIRE  
**Adoptée à la majorité (17 voix pour 3 bulletins blancs).**
- Délibération n°2 : INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS DANS LE CADRE DE L'ENVELOPPE INDEMNITAIRE  
**Adoptée à l'unanimité.**
- Délibération n°3 : INDEMNITÉS DE FONCTIONS DU MAIRE, DES ADJOINTS ET DES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS DANS LE CADRE DE LA MAJORIZATION  
**Adoptée à l'unanimité.**
- Délibération n°4 : MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION « DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES »  
**Adoptée à l'unanimité.**
- Délibération n°5 : ÉLABORATION DU P.L.U.I. DE LA C.C.Y.N. : DÉBAT SANS VOTE SUR LES ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU P.A.D.D.  
**Adoptée à l'unanimité.**
- Délibération n°6 : AFFECTATION PROVISOIRE DU RÉSULTAT BUDGET COMMUNE  
**Adoptée à l'unanimité.**
- Délibération n°7 : DÉCISION EN MATIÈRE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES  
**Adoptée à l'unanimité.**
- Délibération n°8 : BUDGET PRIMITIF 2025 COMMUNE  
**Adoptée à l'unanimité.**
- Délibération n°9 : AFFECTATION DU RÉSULTAT PROVISOIRE DU BUDGET ASSAINISSEMENT  
**Adoptée à l'unanimité.**
- Délibération n°10 : BUDGET PRIMITIF 2025 ASSAINISSEMENT  
**Adoptée à l'unanimité.**
- Délibération n°11 : AUGMENTATION DU TARIF DU REPAS A LA CANTINE  
**Adoptée à l'unanimité.**

.../...

## INFORMATIONS DIVERSES

1°) Monsieur le Maire rappelle que cette année lors de la cérémonie du 8 mai sera célébrée la commémoration du 80<sup>ème</sup> anniversaire de la victoire du 8 Mai 1945, en présence de militaires. Il sera également mis en avant les faits d'armes du Maréchal des Logis Emmanuel COLOMER, présent sur notre Pont le 15 juin 1940 et sa mémoire sera honorée.

### 2°) Travaux RD 606

Les travaux de réfection de la Route Départementale 606 vont débuter, ils auront lieu de 19 h à 6 h du lundi 12 mai 2025 au vendredi 23 mai 2025.

### 3°) Rue du Gâtinais

Monsieur le Maire rappelle qu'il est envisagé de remettre la circulation de la rue du Gâtinais et de supprimer le sens interdit. Une information précise sera faite aux administrés via les réseaux sociaux et la lettre Pontoise.

### 4°) Proposition de créer une baignade au niveau du camping

Monsieur le Maire donne la parole à M. GIES, gérant du camping qui expose son projet de créer une baignade sur le domaine public à côté du camping.

M. GIES expose que l'ARS a validé la qualité de l'eau et les conditions sanitaires de l'Yonne afin de pouvoir s'y baigner et que VNF a confirmé » la compatibilité d'usage à l'endroit évoqué.

Le balisage, les panneaux, la zone dédiée à la baignade et l'accessibilité des services de secours : tout sera mis en œuvre pour garantir un usage sécurisé des lieux.

Les baigneurs pourront accéder aux installations du camping (douches, WC) contre participation, via une convention.

Monsieur GIES rappelle à l'assemblée qu'il n'y a pas de piscine à proximité et que le besoin est accru en période estivale. Cela permettrait également de canaliser les baignades sauvages.

Cette baignade serait une opportunité pour le territoire. Ce serait une première dans le Nord de l'Yonne qui permettrait d'avoir des retombées économiques locales.

Il conviendra d'embaucher un maître-nageur sauveteur.

La question est maintenant de savoir qui prendra en charge les différents coûts. Une réunion avec l'ensemble des élus s'impose afin de discuter concrètement et financièrement de ce projet.

La séance est close à 21 h 30.

Fait à Pont-sur-Yonne, le 16 Avril 2025.

Le Maire



Philippe LEONARD.

